

TGIRT-EIBJ Valcanton Villebois

UA 85-51

Procès-verbal de la

DIXIÈME RENCONTRE

Tenue le 15 février 2018, à la salle de conférence du bureau municipal de Valcanton



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

APPROUVÉ LE : 10 MAI 2018

Table de GIRT de Villebois et Valcanton

Présences aux rencontres du 15 février

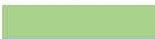
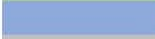



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Nelson Tremblay	x	Jean-François Larouche	
André Élliott	x	Gérard Bégin, invité	
Guy Lamoureux	x	Patrick Paiement	
Félix Guay	x	Alain Shink	
Sylvie Grenier	x	Eloïse Arès-Laprise, invitée	
Manon Luneau		Yves Aubut	
Stéphanie Crête		Stéphanie Crête	
Jean-Christophe Picard		Alexis Fortin	
Benoît Croteau			
Thomas Stevens			
Barbara Hester		Judith Sénéchal	
Johnny Dubé	x		
Frédéric Audet			
Wayne Cheezo			
Sylvie Mailhot	x	Christine Garant	
Raymonde Tremblay		Jacquelin Vézina	
Michel Jégou	x		
Lucienne Anctil		Alain Grenier	
Mathieu Guay		Jules Riopel	
Manon Forget		Manon Forget	
Alain Brodeur		Daniel Tardif	
Jennifer Boucher		Erika Larouche	
Manon Tremblay	x	Marie-Pier Desbiens	
Claudine Desgagné		Lilianne Thibodeault	

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Isabelle Fortin	x
Julien Second	
Stéphane Ouellet	
Elaine Cyr, invitée	x
Eloïse Arès-Laprise, invitée	x
Gérard Bégin, invité	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ VALCANTON VILLEBOIS

DIXIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert.</p> <p>En 11, le point d'information concernant un projet d'identification avec Canards Illimités Canada est reporté à une prochaine rencontre.</p> <p>En 11, il est demandé d'ajouter un point « Liste des acronymes ».</p>	Sur proposition de M ^{me} Sylvie Mailhot, dûment appuyé par M. Michel Jégou, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées. Il est mentionné qu'une liste d'acronyme est disponible sur le site du MFFP et qu'elle est publique.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 octobre 2017	<p>Les participants présents à la rencontre du 30 octobre 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal.</p> <p>Au point 6, dans la deuxième moitié du paragraphe, en référence au volume de tremble qui n'a pas trouvé preneur, on devrait lire « ... repousser la récolte dans Fénélon, car le <u>volume</u> de tremble n'a pas de preneur en 2018. »</p> <p>En suivi du point 7, il est mentionné qu'une demande de raccordement des sentiers de ski de fond a été traitée en harmonisation. Les sentiers devraient être raccordés et la localité devra en assurer l'entretien. Le bail pour le club de ski de fond a été prolongé. Les sentiers sont encore utilisés. Des discussions auront lieu entre le MFFP, le Club et RYAM pour convenir de mesures d'harmonisation.</p> <p>En suivi de ce point, une correction est demandée au début du deuxième paragraphe. On devrait lire « L'analyse de paysage <u>devrait se poursuivre</u> avec un logiciel... ».</p> <p>En suivi du point 12.1, il est demandé de préciser qui doit assurer la transmission de la résolution auprès du MDELCC, de L'OBVA et à la communauté de Pikogan. Le coordonnateur procédera à des vérifications auprès de M. Julien Second.</p>	Sur proposition de M ^{me} Sylvie Mailhot, dûment appuyé par M. Michel Jégou, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les deux modifications demandées.
4. Correspondance	La seule correspondance reçue est un courriel transmis à M ^{me} Johanne Morasse par la société d'exploration minière Probe Metals, le 15 janvier 2018. Un responsable de la société y mentionne qu'il y aura des travaux d'exploration pour du forage sur ses propriétés situées à 125 km au nord de La Sarre. Une carte de localisation est jointe au courriel.	

<p>5. Suivi des enjeux</p>	<p>L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées par rapport à l'ancien tableau dit des VOIC. L'animateur explique la raison d'être du nouveau tableau. En premier lieu, il a pour objectif de simplifier la compréhension pour l'ensemble des délégués. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés directement à la table de GIRT. On y retrouve des cases en blanc, lesquelles reprennent fidèlement et intégralement des éléments du tableau des VOIC. Pour leur part, les cases en jaune sont des suggestions d'éléments reformulés ou changés de niveau (enjeu, objectif...). L'animateur suggère aux délégués de passer les enjeux en revue et de l'adopter dans sa forme initiale à la prochaine rencontre. Par la suite, le tableau demeurera dynamique et évolutif. Il fera l'objet d'un point statutaire à chacune des rencontres.</p> <p>Un délégué exprime sa déception quant à l'introduction du nouveau tableau, soulignant que les enjeux de l'ancien tableau ne s'y retrouvent pas tous, notamment celui des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement. Les membres de la TGIRT ont des questionnements concernant la colonne « moyen » et se demandent leurs provenances. Ils précisent que ce ne sont pas les membres qui ont proposé ces éléments.</p> <p>En réponse, l'animateur explique que ce n'est pas en raison du changement dans la forme du tableau, mais concernant cet enjeu en particulier, il avait été mentionné dans l'ancien tableau que l'enjeu n'avait pas été retenu par la table de GIRT, et ce, à la demande des BGA. Toutefois, rien n'empêche de le ramener, car encore une fois, l'objectif de ce point est de faire une validation du contenu du tableau et même d'en ajouter s'il y a lieu. Aussi, il est possible que tous les enjeux soulevés par la table n'aboutissent pas en VOIC au sens dont l'entend le MFFP, cela ne veut pas dire pour autant qu'on les laisse tomber. L'animateur explique ce qui a été établi à une autre table, concernant l'enjeu de la compétitivité de l'industrie forestière. Les BGA ne voulaient pas en faire un enjeu élaboré et obtenir un consensus, mais seulement ne pas le perdre de vue quand viendra le temps de développer les autres enjeux. Dans ce contexte, les délégués du groupe des BGA acceptent de le ramener dans le tableau et d'indiquer comme moyen : « Tenir compte de cet enjeu quand viendra le temps de développer les autres enjeux de la table de GIRT ». Il n'y aura pas de cibles et d'indicateurs pour cet enjeu.</p> <p>Le MFFP rappelle que les moyens, indicateurs et cibles seront définis par eux, mais que toutes propositions apportées par la Table seront analysées.</p>	<p>Les membres de la TGIRT devront revalider le nouveau tableau (cases jaunes) et vérifier que tous les enjeux s'y retrouvent.</p>
----------------------------	---	--

	<p>Concernant l'enjeu de la conservation des habitats fauniques, des membres reconnaissent des éléments qui réfèrent à des dispositions de la Paix-des-Braves et se questionnent sur la pertinence pour la table de GIRT. L'animateur précise que cet enjeu a été amené par le groupe de travail conjoint et qu'ils ont un siège de délégué à cette table. Des membres disent ne pas avoir vu le délégué depuis plusieurs rencontres et des éléments de l'enjeu auraient plutôt été amenés et expliqués par un observateur du GNC. L'animateur suggère de mettre l'enjeu sur la glace, le surlignant d'une couleur distinctive dans le tableau par exemple, le temps que le représentant du groupe de travail conjoint revienne l'expliquer et le soutenir. Les délégués souhaitent plutôt le retirer du tableau pour le moment.</p> <p>Concernant la qualité esthétique du paysage, un membre fait remarquer que le libellé des besoins ne correspond pas aux objectifs qui ont été convenus. La planificatrice du MFFP en profite pour faire état des derniers travaux réalisés en comité technique et distribue une fiche intitulée « VOIC proposé pour les PAFIT 2018-2023 ». Elle présente le libellé du VOIC, ainsi que certains indicateurs et cibles, convenus par les membres du comité technique (RYAM, MFFP et le représentant des villégiateurs), tel qu'il avait été demandé lors de la dernière TGIRT, à la suite de la présentation sur les aspects et modalités de la VOIC sur le paysage. La fiche n'a pas pu être transmise au coordonnateur, car la rencontre du comité technique a eu lieu que la veille de la rencontre pour finaliser le libellé. Les membres de la table ne pourront prendre une position sur cette proposition qu'à la rencontre suivante, étant donné que le délai de dix jours ouvrables n'a pu être respecté. Certains membres de la TGIRT demandent de voir la méthodologie de cotation des lacs pour une meilleure compréhension (document de Josée Paquette et présentation de la dernière TGIRT). La présentation se retrouve sur le site FTP. Pour la méthode de Josée Paquette, elle sera déposée. Revenant sur le tableau des enjeux, les deux objectifs relatifs à la qualité esthétique du paysage sont précisés. Les membres demandent que le libellé du VOIC se retrouve tel quel dans le nouveau tableau des enjeux. Les besoins pourront être validés ultérieurement, notamment à la lumière de ce que la planificatrice du MFFP proposera à la prochaine rencontre, découlant des travaux du comité technique. Une représentante du MFFP mentionne que le MFFP doit aussi tenir compte de la LADTF pour s'assurer du respect de l'encadrement visuel.</p> <p>L'équité interterritoriale a été soulevée par des délégués</p>	<p>Présenter la proposition du VOIC relatif à la qualité esthétique du paysage, lequel pourrait s'inscrire dans le PAFIT 2018-2023 de l'UA 85-51. La table de GIRT validera les moyens pour cet enjeu.</p> <p>Le VOIC sera envoyé à tous les membres de la TGIRT.</p>
--	--	---

	<p>représentant du groupe des PRAU. Un besoin et un indicateur ont déjà été formulés. Des membres précisent que le niveau des investissements sylvicoles fait l'objet d'un suivi et que l'information est communiquée aux membres des tables opérationnelles. En référence à l'indicateur, les représentantes du MFFP affirment qu'il est possible de connaître les niveaux d'investissement de part et d'autre du 49^e parallèle pour une même UAF. La déléguée du groupe des PRAU concernée mentionne que ce qui se fait déjà, en lien avec explications du MFFP, lui convient. D'ailleurs, elle fait partie de la table opérationnelle. Il est donc suggéré d'indiquer comme moyen : « Suivi du MFFP présenté périodiquement à la table opérationnelle ». Cela semble convenir à l'ensemble des délégués.</p> <p>Relativement à l'enjeu de santé publique, les délégués valident les libellés du besoin et de l'indicateur suggérés par le coordonnateur. Un moyen est également introduit : « Réaliser un suivi annuel des contaminants dans la chair des poissons provenant des lacs de villégiature. Les membres de la TGIRT sont toujours en attente d'un retour du représentant du MFFP (faune), M. Julien Second, concernant l'étude sur la concentration de mercure, et si ce dernier a fait des suivis auprès des autres entités gouvernementales (ex : MDDELCC).</p> <p>Rien d'autre n'est ajouté au tableau pour le moment. L'animateur transmettra le tableau mis à jour à l'ensemble des membres pour validation.</p> <p>Il est mentionné que le tableau demeurera dynamique et que tous les membres sont invités à apporter de nouvelles préoccupations, au fur et à mesure des rencontres.</p>	<p>Le MFFP ou RYAM enverront la méthodologie de Josée Paquette et les tableaux Excel.</p> <p>Le coordonnateur relancera M. Julien Second.</p>
--	---	---

6. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023	La planificatrice du MFFP précise le contexte de cette présentation. CE VOIC provient du MFFP et sera intégré dans le PAFIT. Cette dernière a pour but d'amorcer une réflexion chez les délégués, en préparation des prochains PAFI-T. La planificatrice explique ce qu'est un leg biologique relativement à cet enjeu et mentionne quelques-unes des espèces fauniques et végétales qui en profitent. Elle introduit la CRV comme une approche permettant de répondre à cet enjeu. Elle décrit les différents types de CRV et indique l'intensité avec laquelle le MFFP compte appliquer cette approche. Quelques questions sont adressées à la planificatrice. Pour plus d'information sur l'enjeu du bois mort, les participants peuvent consulter les références indiquées à la fin de la présentation.	
7. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)	La planificatrice du MFFP indique que ce point est en lien avec le PAFI-T. Elle précise que les chemins à développer soumis dans le cadre de cette rencontre concernent les travaux des cinq prochaines années. Elle explique le contenu de la carte des infrastructures et chemins principaux pour l'UA 85-51.	Le MFFP validera l'icône correspondant aux ponts pour savoir à quoi il fait référence précisément et apportera des précisions en ce sens lors de la prochaine rencontre.
8. Rapport de consultation publique (MFFP)	En vertu de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les plans d'aménagement forestiers intégrés (PAFI) doivent être soumis à des consultations publiques. La consultation publique sur le PAFIO de l'UA 85-51 s'est tenue du 25 septembre au 20 octobre 2017. Une rencontre d'information a été tenue le 2 octobre à Beaucanton et une seule personne y a assisté. Le MFFP a recueilli des commentaires provenant de deux individus et d'un organisme. Un individu a demandé que le pont de la rivière Trudelle soit fermé. Un autre individu a demandé de ne pas faire de récolte dans son aire de trappe. Enfin, il a été demandé par la MRC d'ajouter des secteurs d'intervention.	
9. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	L'animateur aborde l'heure des rencontres et valide l'heure initialement prévue, soit 10 h. Il propose aux délégués de tenir les rencontres à une autre heure s'ils le souhaitent. L'heure actuellement prévue semble convenir à l'ensemble des délégués. Dans une rencontre précédente, les membres avaient approuvé ces heures de rencontre et la tenue des rencontres par alternance Villebois et Beaucanton.	
b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents	L'animateur rappelle l'exigence d'obtenir les points à inscrire à l'ordre du jour et les documents dans les dix jours ouvrables à l'avance. Il rappelle également que les documents doivent être traduits. Dans le cas des documents du MFFP, ce dernier s'occupe de traduire ses	

	documents. Pour tous les autres participants, le GREIBJ pourra s'occuper de la traduction.	
10. Composition de la table	L'animateur introduit la composition mise à jour. Il explique brièvement comment il a procédé à la mise à jour et demande si des modifications devraient y être apportées. Les membres suggèrent quelques vérifications qui sont prises en note par l'animateur.	
11. Points d'information et demandes des délégués	Un participant demande s'il est possible d'obtenir une liste des acronymes. Déjà, une liste des acronymes utilisés dans les PV sera introduite dans les prochains PV. Également, une liste des acronymes pourra être mise sur le site FTP avec les documents généraux de la table.	
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h 15.	Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par M. Michel Jégou, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible